

Département du **CALVADOS**
Arrondissement de **VIRE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Commune déléguée de Carville

Arrêté n° 2023 1 E 13

Dossier n° DP 14061 23 E0001
Date de dépôt : 04/04/2023
Demandeur : GAEC A3F Représenté par M. LEVALLOIS Manuel
Pour : Pose de panneaux photovoltaïques sur toitures existantes pour une surface de 1598m².
Adresse du terrain : Les Fondeaux - Carville à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350)
Références cadastrales : 139ZP51 - 138ZP41
Superficie des terrains : 26 183,00 m²

ARRÊTÉ
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune déléguée de Carville

Le Maire délégué de la commune déléguée de Carville,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la commune de SOULEUVRE EN BOCAGE en date du 01/12/2015,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de SOULEUVRE EN BOCAGE approuvé le 23/09/2021, (Zone A),

Vu la déclaration préalable présentée le 04/04/2023, par GAEC A3F, représenté par Monsieur LEVALLOIS Manuel, situé La Ferrière Harang à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350),

Vu l'objet de la demande :

- pour la pose de panneaux photovoltaïques sur toitures existantes pour une surface de 1 598m²,
- sur un terrain situé Les Fondeaux - Carville à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350),

Vu les pièces du dossier,

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

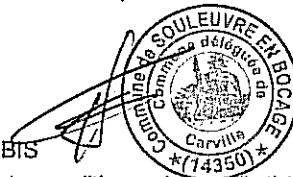
Ladite déclaration est assortie des prescriptions énoncées ci-après :

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE :

→ La Défense Extérieure Contre l'Incendie sera réalisée, à la charge du pétitionnaire, en respectant les préconisations du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à SOULEUVRE EN BOCAGE, le **26 Avril 2023**
Le Maire délégué de Carville,

André LEBTS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.